

ASSOCIATION DU FOYER SAINT PAUL

MENUS

DES REPAS A DOMICILE



du 15.10.2018 au 19.10.2018

semaine : 42

	orig.	allergène	MIDI	Nbre	orig.	allergène	SOIR	Nbre
15 LUNDI	Suisse	1+3+7+10+12	Salade campagnarde			1+7+9	Crème de basilic	
	Suisse	1+7+9+12	Choucroute			1+3+6+7	Quiche au gorgonzola	
		1+7+9	Pommes vapeur			3+10+12	Salade de batavia	
		1+3+5+6+7+8+12	Pâtisserie			6+7	Liegeois à la vanille	
16 MARDI		3+10+12	Salade de concombre			1+7+9	Crème de carottes jaunes	
	Irlandes	1+7+9	Couscous			1+3+7+9	Crêpes aux champignons	
	France	1+7+9	et ses légumes			3+10+12	Salade de feuilles de chêne	
	Suisse		Salade de fruits				Marmelade de rhubarbe	
17 MERCREDI		1+7+9	Potage argenteuil			1+7+9	Crème de bolets	
	France	1+2+3+4+7+9	Quenelles de brochet		Suisse	3+7	Omelette aux lardons	
		1+7+9	sauce crustacés			3+9+10+12	Macédoine de légumes	
		1+7+9	Riz créole			1+7+8	Bircher	
18 JEUDI		1+7+9+12	Soupe à l'oignon			1+7+9	Potage Jeannette	
	Suisse	1+7+9+10	Papet vaudois			1+3+7	Tomme vaudoise pânée	
		1+3+6+7+8	Tarte aux fruits			3+10+12	Salade trevisse	
							Coupe de bananes	
19 VENDREDI		1+7+9	Crème de céleri			1+7+9	Velouté au basilic frais	
	Suisse	1+7+9	Haut de cuisse de poulet			1+7+9	Pizza végétarienne	
		1+7+9	forestier			3+10+12	Salade de roquette	
		1+7+9	Pâtes			7	Pann cotta au café	
			Choux de Bruxelles					
			Pruneaux à la cannelle					

Nom :

Prénom :

Adresse:

Téléphone:

COLOGNY, MAI 2015

Madame, Monsieur,

La législation actuelle et tout particulièrement l'application de l'ordonnance OIDA sur les denrées alimentaires nous oblige à vous signaler la liste des **allergènes** potentiellement présents dans les menus que nous vous proposons.

Chaque **allergène** est représenté ci-dessous et le **numéro correspondant** est indiqué sur votre fiche de commande dans la colonne indiquant : allergène.

1 = Céréales contenant du gluten (blé, seigle, orge, avoine, épeautre, kamut) et produit à base de ces céréales

2 = Crustacés et produits à base de crustacés

3 = Œufs et produits à base d'œufs

4 = Poissons et produits à base de poissons

5 = Arachide et produits à base d'arachide

6 = Soja et produits à base de soja

7 = Lait et produits à base de lait (y compris le lactose)

8 = Fruits à coque (amandes, noisettes, noix de cajou, noix de pécan, noix de Macadamia, noix du Brésil, noix du Queensland, pistaches), et produits à base de ces fruits.

9 = Céleri et produits à base de céleri

10 = Moutarde et produits à base de moutarde

11 = Graines de sésame et produits à base de graines de sésame

12 = Anhydride sulfureux et sulfites en concentration de plus de 10mg/kg ou 10mg/l (exprimés en SO₂)

13 = Lupin et produits à base de lupin

14 = Mollusques et produits à base de mollusques

Il nous paraît important de vous informer que l'identification des éléments ci-dessus dans nos listes de repas ne modifie en rien l'élaboration et le conditionnement des menus que vous êtes habitué(e) à recevoir. De même et malgré toutes nos précautions, nous ne sommes pas en mesure de vous garantir, lors de la fabrication, l'exclusion d'un ou de plusieurs allergènes dans les listes de repas ainsi que la présence d'autres traces d'allergènes non mentionnés dans les menus que nous vous proposons.

Nous vous rappelons qu'il vous est impossible de modifier les menus proposés. En cas de problème ou d'allergie connue à tel ou tel plat nous vous invitons à choisir l'autre menu du jour.

En vous remerciant pour la confiance et la fidélité que vous nous témoignez, nous vous adressons, Madame, Monsieur, l'expression de nos plus cordiales salutations.

Association du Foyer Saint Paul & Eldora SA

